

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le règlement européen 1907/2006/CE

Produit : **VINIFICATEUR SR-3D**

Version CLP du 21/08/2012

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

- Désignation commerciale : **VINIFICATEUR SR-3D**
 - Fournisseur : **SOFRALAB**
79 AV.A.A.Thévenet – BP 1031
51319 MAGENTA – France
Courriel : lcg@sofralab.com
Tel: +33 (0)3 26 51 29 30 Fax: +33 (0)3 26 51 87 60
- NUMERO D'APPEL D'URGENCE : ORFILA 00 33 (0)1 45 42 59 59
- Type d'utilisation : **Produit à usage œnologique**

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Produit non dangereux selon les critères de la réglementation européenne relative à la classification des substances dangereuses

Contient de la Silice :

- Contact avec les yeux : Peut causer une irritation.
- Inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Composition :

Composant	N° CAS	N° EINECS
Polyvinylpyrrolidone (PVPP)	-	-
Charbon Actif	7440-44-0	231-153-3
Bentonite	1302-78-9	215-108-5
- Composant dangereux : Silice cristalline < 3% :
 - Quartz (SiO₂) (N° CAS : 14808-60-7 / N° EINECS : 238-878-4)
 - Cristobalite (N° CAS : 14464-46-1 / N° EINECS : 238-455-4)

4. PREMIERS SECOURS

D'une façon générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, il est vivement conseillé de consulter un médecin.

- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de l'eau pendant 10 minutes. Consulter un médecin.
- Inhalation : Ventiler la zone. Evacuer immédiatement la personne concernée de la zone contaminée, la garder au calme dans un endroit bien ventilé. Si les symptômes persistent consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Laver abondamment avec de l'eau et du savon.

5. MESURES EN CAS D'INCENDIE

Produit non inflammable :

- Moyens d'extinction : Eau, CO₂, poudre (en fonction du type d'incendie).
- Protection de l'environnement : L'eau utilisée pour l'extinction des incendies, contaminée par le produit doit être évacuée selon les normes légales en vigueur.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions personnelles : Equipements protection individuels conseillés.
- Méthode de nettoyage : Ramasser ou aspirer le produit. Rincer la zone et le matériel souillé avec de l'eau.
- Protection de l'environnement : Limiter le déversement du produit ou de l'eau de nettoyage dans le sol ou les canalisations. Alerter les autorités si besoins.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation : Porter un équipement de protection tel que décrit dans la section 8. Eviter le contact et l'inhalation avec la poudre.
- Stockage : Conserver les sachets fermés, à l'abri de l'humidité dans une zone sèche et bien ventilée.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION – PROTECTION INDIVIDUELLE



- Protection respiratoire : Porter un masque de protection



- Protection des mains : Porter des gants.



- Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité.



- Limites d'exposition : TLV – TWA : 0,4mg/m³ (silice cristalline ; fraction < 10 µm).

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : Poudre fine
- Couleur : Blanc-crème, beige
- Point de fusion : 1000 à 1250°C
- Densité : 0,7 à 0,9g/mL
- Solubilité : Eau : insoluble / Autres solvants : insoluble

10. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Produit non toxique.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Produit non toxique.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Produit biodégradable.

13. INSTRUCTIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Produit : Pas de recommandations particulières mais respecter les réglementations locales en vigueur.
- Emballages contaminés : Vider les emballages au mieux et les éliminer selon leur composition en respectant les réglementations locales en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non concerné par les réglementations du transport de matières dangereuses.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Produit non concerné par l'étiquetage des substances et préparations dangereuses.

16. INFORMATIONS ADDITIONNELLES

« Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité, il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. »

Libellés des phrases R figurant aux paragraphes 2 et 3 : /